

RÉSUMÉ
de l'Opinion sur le programme national de réforme de la Roumanie pour 2015 et
portant avis du Conseil sur le programme de convergence de la Roumanie
pour 2015

COM (2015) 272

La Chambre des députés de Roumanie:

Prend note des 4 recommandations spécifiques pour notre pays et admet que dans les domaines visés il est nécessaire d'accomplir des réformes structurelles, de consolider le redressement économique et de maintenir la responsabilité budgétaire.

I. En ce qui concerne la première recommandation spécifique sur la Stabilité macroéconomique:

1. Considère que la Roumanie a fait des progrès importants en ce qui concerne la consolidation de la gouvernance au niveau européen, en vue d'améliorer le processus d'évaluation des réformes adoptées et implementées dans les États membres;

2. Admet que la Roumanie doit être prudente en ce qui concerne les politiques fiscales où elle a fait des progrès de sorte que le résultat obtenu dans la stabilité macroéconomique puisse être maintenu.

II. En ce qui concerne la deuxième recommandation spécifique, sur la Politique budgétaire et la fiscalisation:

1. Considère que les recommandations du domaine fiscal et budgétaire représentent une continuation naturelle des recommandations spécifiques de pays de 2014 dans ce domaine et réaffirme l'intention de mener à bon fin l'accord actuel;

2. Rappelle que les dernières années, la Roumanie a adopté des mesures concernant la consolidation fiscale et la diminution considérable des déficits budgétaires, jusqu'à atteindre un déficit de 1.5% en 2014. Le maintien de la discipline fiscale reste à l'attention de la Roumanie mais on doit prendre en considération les besoins spécifiques d'une économie caractérisée par un décalage par rapport au moyen des autres États membres de l'UE.

3. Considère que la relaxation fiscale:

- devient nécessaire pour achever les objectifs sociaux assumés au cadre de la Stratégie Europe 2020, surtout pour combattre la pauvreté et le risque d'exclusion sociale;

- peut contribuer à l'enrichissement du milieu d'affaires et la croissance de l'efficacité et de la transparence dans l'administration publique conduit, d'une manière directe, à assurer les conditions pour mettre en œuvre les autres réformes. Les nouvelles réformes comprises dans le Programme National de Réforme de Roumanie pour 2015 correspondent aux accords européens, étant adaptées aux conditions économiques et sociales actuelles de Roumanie.

III. En ce qui concerne la troisième recommandation spécifique, sur:

A. Le marché du travail:

1. Prend acte du fait que le document de la Commission européenne souligne qu'en dépit du fait qu'on a enregistré certaines améliorations en 2014, le taux d'emploi et d'activité continuent de rester faible, en particulier parmi les femmes, les jeunes gens, les personnes âgées et les Roms. Le financement des mesures actives sur le marché de la force de travail est aussi réduit.

On souligne les aspects suivants:

- Le Ministre du Travail lance un programme où les employants recevront de subventions de centaines d'euro pour des lieux de travail et des programmes d'apprentissage ayant comme but l'intégration professionnelle de 441.000 jeunes gens entre 16 et 24 ans.

2. En ce qui concerne les transferts sociaux en vue de diminuer la pauvreté, dont l'efficacité est limitée, on rappelle que "La Stratégie nationale sur l'inclusion sociale et la diminution de la pauvreté pour la période 2015 – 2020" a été adoptée par le Gouvernement au mois de mai 2015.

B. L'éducation:

1. On est d'accord avec ce que la Commission européenne a identifié en tant que défis principaux mais rappelle que la Roumanie a déjà commencé les approcher. On a mis en œuvre des mesures destinées à améliorer l'enseignement professionnel et technique et on a conçu un Programme nationale dédié à l'éducation précoce, pour la période 2014 -2019, qui va entrer en vigueur dans l'année scolaire 2015 – 2016.

2. En ce qui concerne le taux de promotion, on mentionne le fait que les élèves qui n'ont pas promu mais ont terminé le lycée, ont participé à l'examen d'attestation professionnelle qui leur confère le droit d'obtenir un certificat de qualification de niveau 4 dans le système européen de qualifications EQF, ce qui leur donne la possibilité de s'engager dans le marché de travail.

C. La santé:

1. Reconnaît qu'il est besoin de continuer la Stratégie nationale de santé 2014 – 2020 pour éliminer certains inconvénients comme ceux liés au degré réduit d'accessibilité

des malades aux services médicaux modernes et de qualité, mais souligne qu'on a enregistré des progrès en ce qui concerne:

- a) l'extension de l'accès aux services médicaux de qualité, pour les personnes appartenant aux communautés éloignées et isolées;
- b) l'informatisation du système de santé publique;
- c) la modernisation de l'infrastructure de santé;
- d) la réduction de l'utilisation excessive des hospitalisations.

2. Souligne que le Ministère de la Santé avec la Caisse nationale d'assurances maladie ont déjà identifié une série de mesures en vue d'améliorer le système de financement du domaine de la santé; les mesures de réformes déjà introduites ont réduit le déficit de financement et ont amélioré le standard d'efficacité des services.

IV. En ce qui concerne **la quatrième recommandation spécifique** qui regarde les compagnies d'état:

Rappelle que l'amélioration de la gouvernance corporative des compagnies d'état représente un objectif assumé par le Gouvernement et qu'un premier progrès dans ce sens a été fait par l'Ordonnance d'urgence du Gouvernement no. 109/2011, qui a introduit quelques règles de gouvernance corporative dans les compagnies d'état.